

ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DES DROITS DE
LA FEMME EN MAURITANIE

CONTRIBUTION SUR LA PARTICIPATION DES JEUNES
A LA VIE PUBLIQUE

Siège Social : Sebkhya NOT 218 Zone cinéma SAADA
Tél. : 25 05 39 54 – Email : oumouk_2@yahoo.fr
Nouakchott - Mauritanie

Introduction

La population de la Mauritanie est constituée essentiellement de jeunes (50%). La jeunesse figure parmi les priorités du pays. Cependant, dans l'allocation des ressources, une infime partie est réservée aux besoins spécifiques de cette catégorie de la population. Pour parer à cette insuffisance, le gouvernement a initié des programmes visant à prendre en compte des préoccupations des jeunes. Ces programmes initiés sont appuyés par certains partenaires au développement de la Mauritanie (Coopération française, Unicef, etc. ...). La première phase de la mise en œuvre de ces programmes a commencé par l'organisation de focus groupes à l'intention des clubs de jeunes. Il ressort de ces rencontres, le manque d'équipements des clubs de jeunes, des difficultés de financement des associations, les difficultés de reconnaissance mais aussi le manque de formation, d'encadrement et d'emploi.

Il ressort également de cette rencontre avec les jeunes l'accroissement de la délinquance juvénile due essentiellement à la déperdition scolaire, au désœuvrement au manque d'activités de sensibilisation sur les IST SIDA, les grossesses et mariages précoces et autres pratiques néfastes (excision, gavage, etc)

Partant de cette situation et ces difficultés qui risquent d'hypothéquer l'avenir de beaucoup de jeunes, notamment ceux qui vivent dans les zones périurbains et rurales, l'ADDFM a jugé nécessaire de s'investir à leurs côtés pour les aider à trouver des solutions alternatives durables et aux problèmes auxquels ils font face.

Compte tenu du poids démographique de la frange de la jeunesse mauritanienne (61% de la population), qui est révélateur de l'importance de ses besoins en matière d'éducation et de formation, d'emploi et d'intégration dans le processus de développement, les pouvoirs publics ont vite engagé un ensemble de mesures qui s'insèrent dans les priorités de développement du pays conformément au cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté CSLP) pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD)

La vision en matière de promotion de la jeunesse et des sports trouve son fondement dans des instruments et référentiels internationaux auxquels la Mauritanie a adhéré dont notamment, (i) la résolution A/50/728 1995 de l'ONU adoptant le programme d'Action Mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000, (ii) le programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) adopté en 1994 qui place les droits des personnes au cœur du processus du développement, (iii) la charte Africaine de la jeunesse adoptée en Juillet 2006 et le plan d'Action 2009-2018 de la Décennie Africaine de la jeunesse, (iv) la stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour la Priorité Afrique (2014-2021) et la stratégie Opérationnelle pour la jeunesse de la même période.

Elle s'appuie sur un ensemble de principes parmi lesquels : (i) l'équité pour le respect des Droits de l'Homme et l'Égalité des chances, (ii) la participation citoyenne pour valoriser la participation et le contrôle citoyen et promouvoir le dialogue constructif et les valeurs de la République, (iii) la proximité sur la base d'un rapprochement des citoyens, la culture de la performance avec la mise en place d'une politique basée sur le résultat, (iv) le partenariat avec les acteurs sociaux.

Il est nécessaire de promouvoir, dans une démarche inclusive et participative, l'épanouissement d'une jeunesse ancrée dans les valeurs civiques nationales et de créer les conditions favorables à l'insertion des jeunes dans tous les secteurs de la société afin qu'ils deviennent des acteurs du développement durable.

Pour les objectifs à atteindre en 2020, la création des conditions favorables à l'épanouissement d'une jeunesse ancrée dans les valeurs civiques nationales et à son insertion dans tous les secteurs de la société afin qu'ils deviennent des acteurs du développement durable. Cela passera nécessairement par la mise en œuvre :

- D'un programme de renforcement des capacités institutionnelles et juridiques ;
- D'un programme de promotion et de développement des activités de jeunesse et de loisirs ;
- D'un programme de promotion et de développement des activités sportives

Il faut prendre en compte l'urgence d'apporter une réponse aux besoins d'insertion socio-économique des jeunes et à leur participation citoyenne pour leur autonomisation et leur protection contre toute forme de radicalisme.

Programmes de renforcement institutionnel à travers notamment, (i) l'amélioration du cadre juridique et réglementaire, (ii) le renforcement des capacités des structures ministérielles en charges de la mise en œuvre de la stratégie, (iii) le développement des capacités managériales des responsables d'associations de jeunes par une participation pleine et effective des jeunes à la prise de décisions, (iv) l'amélioration des capacités managériales des encadreurs de jeunes.

Programme jeunesse et loisirs à travers (i) la mise en place de dispositifs et stratégies d'appui et de financement en faveur du développement de l'entrepreneuriat des jeunes, (ii) autonomisation économique et sociale des jeunes, (iii) le renforcement des capacités des adolescents /jeunes en employabilité et en entrepreneuriat, (iv) l'organisation d'activités visant la formation des jeunes et des encadreurs en vie associative, (v) l'amélioration de la connaissance des politiques publiques par les jeunes, (vi) le renforcement des capacités des

jeunes en matières de TIC, (vii) le renforcement de l'accès des adolescents et des jeunes à l'information sur la santé de la reproduction (SR) des jeunes, (viii) accroître les capacités des responsabilités des centres d'écoute et d'information de jeunes en matière de promotion de la santé de la reproduction des adolescents et jeunes et des IST/VIH-SIDA, (ix) promouvoir les droits humains et les valeurs de la cohésion sociale, (x) développement des infrastructures dédiées au secteur de la jeunesse.

Programme sport par, (i) l'encrage de la culture de l'activité sportive pour tous, (ii) l'élaboration d'une politique nationale de détection de jeunes talents sportifs en plusieurs disciplines sportives, (iii) soutien et encouragement du sport professionnel par l'état, (iv) une meilleure définition des rapports entre l'état et les fédérations sportive, (v) la formation de cadre administratif et technique.

RECOMMANDATION

- Les jeunes doivent être sensibilisés et informés sur leurs droits
- Ils doivent être associés en amont et en aval de toutes les stratégies les concernant
- Faire un plaidoyer constant sur les conditions de vie des jeunes en particulier ceux vivant dans les zones péri urbains et zones rurales
- Renforcer les capacités des associations des jeunes